CRISE DE L'ÉGLISE

# La Tradition sous condition… et sans garantie

*Mgr Schneider dénonce le traitement réservé aujourd'hui aux fidèles qui découvrent cette liturgie et qui se voient considérés comme des « catholiques de seconde zone ».*

Publié le 3 novembre 2026 · Abbé Nicolas Cadiet · 6 min de lecture



> *Le pèlerinage Summorum Pontificum a été marqué par une interdiction, les pèlerins s'étant vu refuser l'accès à la basilique Saint-Pierre de Rome.*

Le Credo a résonné sur la place Saint-Pierre, mais la procession n'est pas allée plus loin. Samedi 24 octobre 2026, les participants au quinzième pèlerinage international *Ad Petri Sedem*, organisé par le *Coetus Internationalis Summorum Pontificum*, ont dû s'arrêter devant l'obélisque, sans pouvoir entrer collectivement dans la basilique pour prier au tombeau de l'Apôtre. Les pèlerins ont alors chanté le *Christus vincit*, avant de se disperser.

La décision marque un net durcissement puisque, en 2023 et 2024, les participants avaient pu entrer ensemble dans la basilique, sans toutefois être autorisés à y célébrer la messe traditionnelle, tandis qu'en octobre 2025, le cardinal Raymond Burke y avait célébré une messe pontificale à l'autel de la Chaire. Un an plus tard, les pèlerins n'ont pas même obtenu la permission d'y prier ensemble.

Des courriers publiés le 28 octobre par le blog italien *Messa in Latino* révèlent que l'abbé Claude Barthe, aumônier du pèlerinage, avait demandé à la Secrétairerie d'État l'autorisation d'entrer en procession dans la basilique, d'y prier pour le pape et d'adorer le Saint-Sacrement, la sacristie de Saint-Pierre ayant indiqué qu'un accueil à 13 heures était possible. Mgr Paolo Rudelli, substitut de la Secrétairerie d'État, avait néanmoins opposé un refus le 30 septembre, sans aucune justification.

## Mgr Schneider : « Une cruauté pastorale »

Présent au pèlerinage, Mgr Athanasius Schneider, évêque auxiliaire d'Astana, a vivement dénoncé cette interdiction. Interrogé le 24 octobre par *AdVaticanum*, il s'est étonné qu'une Église qui multiplie les appels à l'inclusion, à la tolérance et à la synodalité puisse refuser une telle démarche à des catholiques venus manifester leur attachement au Saint-Siège. Dans un autre entretien, accordé à Michael Matt pour *The Remnant*, l'évêque a parlé d'un « scandale » et d'une « cruauté pastorale ». Il a notamment évoqué les familles venues de loin, parfois avec de jeunes enfants, pour prier au tombeau de saint Pierre.

Mgr Schneider n'a cependant pas voulu attribuer personnellement la décision à Léon XIV, il estime possible qu'elle ait été prise par l'administration vaticane et souhaite que le pape rencontre les organisateurs. Son jugement sur la politique liturgique romaine n'en est pas moins sévère. Pour lui, les restrictions introduites par *Traditionis custodes* participent d'une entreprise de marginalisation progressive de la messe traditionnelle.

Le pèlerinage avait commencé le vendredi 23 octobre par un colloque international, suivi des vêpres pontificales présidées par Mgr Schneider au Panthéon. Le lendemain, après l'interruption de la procession, l'évêque a célébré une messe basse selon le rite traditionnel à Sainte-Marie-Majeure, devant 1 500 fidèles, selon la Fédération internationale Una Voce.

Dans son homélie, Mgr Schneider a évoqué saint Pie V, dont le tombeau se trouve à Sainte-Marie-Majeure et qui, en 1570, avait codifié par la constitution Quo primum un rite déjà ancien. Il a également rappelé que Benoît XVI avait reconnu, dans Summorum Pontificum, que ce missel n'avait jamais été juridiquement abrogé, avant de dénoncer le traitement réservé aujourd'hui aux fidèles, souvent jeunes, qui découvrent cette liturgie et se voient pourtant considérés comme des « catholiques de seconde zone ».

## La messe indésirable

L'interdiction a suscité d'autant plus de réactions qu'en septembre 2025, un pèlerinage de catholiques LGBT avait pu entrer dans la basilique Saint-Pierre à l'occasion du Jubilé. Mgr Schneider a lui-même relevé cette différence de traitement, difficile à concilier avec les appels répétés du

Vatican à l'accueil de tous. Autre contraste : le 22 octobre, deux jours avant l'interdiction, le document romain *Venite ad me* soulignait l'intérêt de faire connaître aux fidèles les différentes « sensibilités liturgiques » présentes dans la tradition catholique.

Le cas du pèlerinage *Summorum Pontificum* est d'autant plus révélateur qu'il rassemble notamment des associations et des fidèles issus en grande partie de la mouvance *Ecclesia Dei*, qui cherchent à préserver l'ancienne liturgie dans un esprit de « paix liturgique » avec Rome. Après les espoirs suscités par le motu proprio de Benoît XVI en 2007, *Traditionis custodes* a profondément remis en cause les concessions accordées, tandis que la messe pontificale du cardinal Burke, autorisée en 2025, n'aura constitué qu'une brève éclaircie. Les restrictions successives montrent ainsi les limites d'une démarche qui demeure tributaire de permissions toujours révocables.

La Fraternité Saint-Pie X rappelle, pour sa part, que la question dépasse celle des seules permissions, car, comme le soulignait son Supérieur général, l'abbé Davide Pagliarani, en février dernier, « un privilège n'est pas un droit »[1] : la défense de la messe traditionnelle est inséparable de celle de la foi catholique qu'elle exprime et ne saurait dépendre du bon vouloir des autorités romaines.

Mgr Schneider, qui a pris la défense de la Fraternité Saint-Pie X autour des consécrations épiscopales de juillet 2026, estimant qu'elle rend à l'Église « un service d'une portée historique », partage cette préoccupation doctrinale. Dans un entretien publié le 13 octobre,[2] il dénonçait les « défauts doctrinaux et liturgiques évidents » du *Novus Ordo*, allant jusqu'à déclarer : « Nous ne pouvons pas continuer avec le Novus Ordo – c'est impossible. » Son appel à une véritable paix liturgique ne se limite pas à une simple demande de tolérance, mais pose également la question de la réforme liturgique elle-même.

À Assise, les pèlerins de la Fraternité Saint-Pie X avaient dû chanter le Credo devant les portes de la basilique Saint-François et, quelques semaines plus tard, c'est devant Saint-Pierre que celui des pèlerins de *Summorum Pontificum* a retenti. Pour Rome, la messe traditionnelle demeure indésirable, que la FSSPX en défende la célébration comme un droit au nom de l'état de nécessité, face aux graves déficiences du nouveau rite, ou que la mouvance Ecclesia Dei, reconnaissant la légitimité de celui-ci, demande le privilège de conserver l'ancienne liturgie au titre d'un charisme particulier.

L'octroi de concessions n'y change rien : c'est la messe traditionnelle elle-même qui dérange les autorités romaines, car sa seule existence rappelle ce que la réforme conciliaire a voulu remplacer et remet en cause ses fondements.

(Sources : Coetus Internationalis Summorum Pontificum – Una Voce International – AdVaticanum – The Remnant – FSSPX.Actualités).

**Notes de bas de page**

1. Abbé Davide Pagliarani, entretien du 2 février 2026, FSSPX.Actualités, 5 février 2026, question 17.
2. Mgr Athanasius Schneider, entretien au Catholic Herald, 13 octobre 2026.

Source : laportelatine.org/formation/crise-eglise/la-tradition-sous-condition-et-sans-garantie
© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France